

Circonscriptions électorales—Loi

Je pense, par exemple, au fait que Val-d'Or et Rouyn possèdent les mêmes services de communications, de santé et d'éducation. La nouvelle répartition ne signifierait-elle pas que tout développement ultérieur de cet immense territoire pourrait se faire au détriment de l'ensemble? Est-ce que la nouvelle répartition ne serait pas nuisible également au développement économique et social de la circonscription avoisinante, qui d'après le rapport de février, serait coupée de son axe vital pour son développement et pour son rayonnement?

Je me demande sincèrement comment on pourrait en arriver à un véritable consensus socio-économique, si l'on réunissait la capitale régionale du Nord-Ouest québécois, c'est-à-dire Rouyn et Val-d'Or, considérés comme la métropole du Nord-Ouest québécois par ses activités industrielles. Étant donné leur statut, les villes de Rouyn et de Val-d'Or devraient être rattachées à deux circonscriptions différentes. L'harmonie sociale du Nord-Ouest québécois peut en dépendre; le développement économique de toute cette région en dépendra très certainement. Le phénomène des communications physique à travers ce territoire, à mon avis, est extrêmement lié à ce fait.

C'est donc pour toutes ces raisons, monsieur le président, que je souhaiterais que la Chambre se penche sérieusement sur cet aspect du problème et j'ose espérer qu'elle le fera non pas pour combler ce qui pourrait être une lacune mais bien plutôt pour agir en fonction de l'avenir d'une grande partie de la province de Québec, le Nord-Ouest québécois. Je sais que les édiles municipaux de la ville de Val-d'Or sont particulièrement intéressés à ce que leur ville soit davantage rattachée à une circonscription qui épouserait toute la partie nord du Nord-Ouest québécois et qui ferait plutôt partie de la circonscription d'Abitibi, tel que suggéré dans le projet présenté et déposé à la Chambre en février 1976. Tout naturellement, la ville de Val-d'Or, avec son aéroport, est appelée à desservir toute cette partie de la baie de James, tout cet immense développement qui se fait dans le Nord-Ouest du Québec. Il ne serait donc que logique et souhaitable que Val-d'Or appartienne dorénavant non pas à la circonscription de Témiscamingue tel que suggéré dans ce projet mais plutôt à la circonscription d'Abitibi.

M. Rod Blaker (Lachine-Bord-du-Lac): Monsieur l'Orateur, il me semble que la première chose que je devrais dire et ce sera peut-être mieux en anglais, serait d'inviter les autres députés à la Chambre maintenant à se joindre à moi...

[Traduction]

J'ai appris avec surprise que le dernier orateur, le député de Papineau (M. Ouellet), a mérité les meilleurs vœux de la Chambre. On ne verra maintenant je l'espère aucun caractère politique à mes propos. Je demanderai donc simplement aux députés de m'accorder un instant d'attention. Le député de Papineau célèbre aujourd'hui son anniversaire, et l'occasion est bien choisie de lui adresser nos vœux.

Des voix: Bravo!

M. Blaker: Je ne sais pas si ce que je vais dire dans ce débat aura des effets quelconques. Voilà quatre ans environ que l'affaire est en discussion, et je m'en suis occupé assez activement, en ma qualité non seulement de député de la province de Québec mais aussi de président du comité des privilèges et élections. J'ai également cherché à aider d'autres députés, de temps à autres, surtout dans ce qui est convenu d'appeler l'îlot ouest de l'île de Montréal.

[M. Ouellet.]

J'ai vu diviser ma circonscription en trois parties. Je l'ai vue réunifiée à nouveau. J'ai vu modifier son organisation. A l'origine elle était organisée suivant un axe nord-sud, maintenant on la réorganise suivant un axe est-ouest. Et nous voici en fin de compte avec sa forme actuelle.

Je ne vais prendre que quelques instants de la Chambre pour expliquer, à l'intention des commissaires, certains des problèmes plutôt curieux qui résultent de l'organisation que doit recevoir la circonscription de Lachine-Lakeshore, ou plutôt celle de Lachine, comme les commissaires veulent maintenant l'appeler.

C'est il y a deux ans et demi, si j'ai bonne mémoire, que nous avons modifié la loi des circonscriptions électorales. A cette époque, nous avons dit que toutes les commissions du Canada étudieraient sérieusement l'opportunité de diviser ou de ne pas diviser les municipalités. Ceci fait, la Commission de délimitation de la province de Québec, peut-être vaudrait-il mieux dire la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales de la province du Québec, a malheureusement senti le besoin de diviser l'une des plus anciennes collectivités du Canada, qui est la ville de Lachine.

Je n'ai pas l'intention de recourir à la méthode, bien connue de certains députés et de certains politiciens canadiens, qui consiste à rejeter sur la Commission la responsabilité d'une décision malheureuse ou désagréable, pour chercher ensuite par tous les moyens à l'amener à revenir sur sa décision. La loi, je le sais fort bien, oblige la Commission à donner en moyenne 83,000 habitants par circonscription, dans la province de Québec. Je sais parfaitement, d'autre part, que cela entraîne la division de la ville de Lachine.

● (2050)

Je ne veux pas faire de reproches aux commissaires. J'abonderais plutôt dans le même sens que le député de Papineau, qui vient juste de parler: dans l'ensemble, j'estime que les commissaires ont accompli un excellent travail au Québec. Je regrette qu'ils aient décidé de diviser une municipalité comme celle-ci et je sais pertinemment, puisqu'ils l'ont déclaré publiquement, que les commissaires n'aimaient pas l'idée de diviser les municipalités. Cependant, nous sommes en présence d'une règle essentielle, et je crois qu'il serait indigne d'un commissaire ou d'un député de tenter d'aller à l'encontre de tout le système, que ce soit la commission de délimitation des circonscriptions électorales ou la Chambre des communes, en y dérogeant.

Cela dit, je ne puis qu'exprimer le souhait par l'entremise de la Chambre que les déplacements de population dans la région que je représente feront qu'avant l'élection qui suivra la prochaine, toute la ville de Lachine pourra revenir à circonscription fédérale de Lachine.

J'en arrive au problème des décisions prises par les commissaires concernant les limites de la circonscription que je représente actuellement. Si vous le permettez, je demanderais non seulement aux commissaires, puisque c'est de cette façon que nous faisons connaître nos vues à la Commission, mais également à tous les députés de la Chambre qui s'intéressent à ce problème, de se montrer compréhensifs.

Je constate que la Commission de délimitation des circonscriptions électorales a pris une rue de ma circonscription, la 24^e Avenue, et l'a prolongée au-delà de la limite physique de la rue proprement dite. En conséquence, le député qui représente la circonscription voisine de la mienne, le solliciteur général (M. Allmand), et moi-même, ainsi que trois autres candidats représentant les trois